

Expiration du traité New Start : la mort annoncée de la maîtrise des armements ?

Emmanuelle Maitre | 15 avril 2026 | ARTICLES



« Les nations doivent désarmer ou périr. » Ces mots du prix Nobel de la paix Robert Cecil sont gravés sur les murs du palais des Nations de Genève, mais combien de représentants étatiques, pour peu qu'ils les remarquent, sont aujourd'hui convaincus de leur bienfondé ?

Dans toutes les régions du monde, les [dépenses militaires](#) augmentent fortement depuis 2020, contrastant avec les décennies précédentes, marquées par une stabilité, voire une réduction, des budgets militaires. Les [appels au réarmement](#) sont en effet revendiqués au plus haut niveau politique ou symbolisés dans des [défilés ostentatoires](#). Cette montée en puissance concerne en particulier les domaines stratégique et nucléaire. En [Russie](#) ou aux [États-Unis](#), la mise à jour des documents doctrinaux a permis aux deux pays de réaffirmer le rôle des armes nucléaires dans leur stratégie de défense. En Chine, l'arsenal nucléaire continue de progresser, passant de [350 armes](#) estimées en 2020 à [600 aujourd'hui](#). En Europe, les alliés de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) connaissent une véritable [révolution](#) à la suite de l'invasion russe à grande échelle de l'Ukraine en 2022, alors même que certains devaient composer avec des opinions publiques largement antinucléaires depuis des décennies. Enfin, en Asie, les [débats persistants en Corée du Sud](#) reprennent avec vigueur au sujet de l'opportunité pour Séoul de se doter d'armes nucléaires ; au Japon, pays où la question suscite une aversion populaire singulière du fait de son histoire, des [sources proches du gouvernement](#) ont évoqué, en décembre 2025, la nécessité pour Tokyo de lancer son programme nucléaire national.

Au niveau stratégique, le réarmement est donc un fait capacitaire qui s'observe dans les arsenaux déployés. Mais il est également un changement d'état d'esprit, modifiant des tabous et poussant certains pays à envisager de revenir sur des engagements internationaux anciens dans le domaine de la non-prolifération ou de la maîtrise des armements.

Dans ce contexte, les fondements de la maîtrise des armements semblent questionnés. Au début de la guerre froide, des théoriciens tels que [Thomas Schelling](#) ou [Morgan Halperin](#) estimaient que la compétition stratégique devait s'accompagner de mesures de régulation. En effet, l'âge nucléaire ne permet plus d'envisager la victoire au terme d'un conflit armé, qui correspondrait à un suicide collectif : il s'agit donc d'éviter la guerre en dissuadant une attaque adverse et ainsi préserver une forme de stabilité entre adversaires. Celle-ci doit s'appuyer sur des mesures de retenue bénéfiques à tous : en temps de crise, la

maîtrise des armements doit supprimer les incitations à une première frappe et limiter les risques d'escalade si l'affrontement intervient. En temps de paix, elle offre la possibilité de réduire les risques de course aux armements. Les théoriciens de la maîtrise des armements reconnaissent donc le rôle de la dissuasion pour préserver la stabilité, mais estiment qu'il est possible de réduire le niveau de violence et amoindrir le risque de guerre nucléaire, dans l'intérêt mutuel de tous les protagonistes.

La dissolution des traités existants et le réarmement en cours signifient-ils que les logiques qui ont prévalu à l'adoption de traités dans ce domaine sont dépassées ? Les mesures de retenue, individuelles ou collectives, peuvent-elles toujours servir les intérêts des États ? La maîtrise des armements peut-elle apporter de la stabilité dans un contexte de tensions fortes ? Si oui, doit-elle se réinventer ? Le 2 mars 2026, Emmanuel Macron a jugé dans son [discours de l'île Longue](#) que les « accords internationaux de maîtrise des armements sont à la peine » et que le « champ des règles est un champ de ruines ». Pour autant, le président français a estimé qu'il fallait « reconstruire un corpus de règles ». La centralité réaffirmée des armes nucléaires dans les relations entre puissances impose ainsi un effort de régulation, permettant de réduire les principaux risques de l'âge nucléaire : risque d'emploi de l'arme, instabilité récurrente ou encore course aux armements.

Les conséquences à court et moyen terme de la disparition du traité New Start

Le 5 février 2026, le [traité New Start](#) a officiellement pris fin. Ce texte, adopté en 2010 par les États-Unis et la Russie dans la lignée de [cinq accords bilatéraux historiques](#), encadrait les volumes d'armes stratégiques déployés par ces deux pays. Initiée en 1972 avec le traité SALT I, la maîtrise des armements stratégiques a eu pour objectif de faire cesser la course aux armements de l'époque, en définissant des plafonds pour le déploiement de missiles intercontinentaux terrestres (ICBM, d'une portée supérieure à 5 500 km, c'est-à-dire la distance théorique entre les territoires américain et soviétique), de missiles mer-sol déployés sur les sous-marins (SLBM) et de bombardiers stratégiques. Avec la signature du traité Start I, en 1991, les deux puissances allaient encore plus loin puisqu'elles entamaient un processus de réduction : il ne s'agissait plus seulement de freiner la progression d'arsenaux devenue exponentielle, mais de retirer du service et démanteler des missiles et leurs porteurs.

Le traité New Start poursuivait cette logique et contraignait Moscou et Washington à ne pas dépasser la limite de 1 550 têtes nucléaires déployées, 700 ICBM, SLBM et bombardiers lourds déployés, et 800 lanceurs d'ICBM et de SLBM (déployés et non déployés). Tout comme les traités Start précédents, le New Start, entré en vigueur en 2011, était assorti de procédures de notification régulières et de visites sur site permettant aux deux États de vérifier le respect des engagements pris.

Lors de son adoption et au cours de sa mise en œuvre, le traité New Start a été [salué pour trois raisons principales](#). Tout d'abord, en contribuant à condenser les arsenaux stratégiques surdéveloppés des États-Unis et de la Russie (réduction de 30 % par rapport aux précédents engagements du traité [Strategic Offensive Reductions Treaty](#), SORT), il a permis de poursuivre une dynamique de rejet de la course aux armements. Deuxièmement, il a contribué à améliorer la prévisibilité dans le domaine stratégique, permettant aux deux compétiteurs de connaître à long terme le format de leurs forces et d'éviter toute surestimation ou évaluation de scénarios les plus défavorables – ce qui pouvait contribuer à accroître les tensions entre eux. Enfin, le système de notifications et d'inspections mis en œuvre entre 2011 et 2020 a permis de maintenir un dialogue technique entre spécialistes des deux pays, un élément régulièrement salué pour sa capacité à créer de la [confiance et de l'expertise](#).

La mise en œuvre du traité a néanmoins connu des hauts et des bas. En 2018, les deux pays ont atteint les plafonds fixés, permettant [de réduire leurs arsenaux au plus bas niveau](#) depuis le milieu des années 1960. En 2020, les difficultés liées à la COVID 19 ont ensuite conduit à l'interruption des procédures de vérification sur site. Le traité, initialement conclu pour une durée de dix ans, a été [prolongé par les deux États en 2021](#) avec l'obligation de préserver les plafonds jusqu'en 2026. Cette période de prolongation fut laborieuse : en février 2023, Moscou annonçait cesser la mise en œuvre du traité, suivi par Washington, sans que cela ne conduise à une augmentation des arsenaux. Les deux capitales, confrontées à l'expiration prochaine du régime, ne sont pas parvenues à reprendre les processus de négociation et, pour la première fois depuis la fin de la guerre froide, sont entrées en février 2026 dans une compétition stratégique dérégulée du point de vue de la maîtrise des armements stratégiques.

Les conséquences de la disparition officielle du traité s'observeront vraisemblablement à diverses échéances. Au sujet de la transparence et des opportunités de dialogue créées par le mécanisme d'inspections sur site, le recul était déjà patent [depuis plusieurs années](#). En effet, aucune inspection n'avait été menée depuis mars 2020. Aussi, les dernières notifications avaient été envoyées en 2023 avant la suspension de la participation russe au traité, ce qui signifie que les deux pays devaient s'en remettre à leurs capacités de renseignements pour juger du respect mutuel des plafonds prévus par le texte.

Concernant l'augmentation possible des arsenaux, elle dépend de différents facteurs. Au niveau politique, elle peut être privilégiée pour des raisons de signalement, à destination d'adversaires potentiels, mais aussi à des fins de politiques internes. Certains [courants de pensée](#), aux États-Unis en particulier du côté républicain, ont ainsi défendu la nécessité de disposer dans tous les cas d'un arsenal supérieur à celui de n'importe quel adversaire. D'un point de vue technique, les deux pays pourraient, en

quelques mois, remettre en service des armes nucléaires mises en réserve dans le cadre du New Start, ce qui pourrait aboutir à une hausse réelle – bien que limitée – du nombre de têtes déployées.

Cependant, une augmentation plus importante ou le déploiement de nouveaux systèmes d'armes ne peut être conçu à court terme. Cette décision pourrait être prise à Washington avec l'objectif de d'atteindre un nombre très élevé de cibles militaires stratégiques simultanément en Russie, en Chine ou dans d'autres pays (stratégie de contre-force contre une coalition d'États nucléaires). Dans ce cas de figure, il faudrait lancer des programmes industriels coûteux et complexes et accroître les capacités de production des deux pays, aujourd'hui déjà engorgées par les programmes de modernisation qui ont été définis en fonction des critères du New Start. Ainsi, les responsables américains ont déjà souligné que les capacités de production actuelles (de [cœurs de plutonium notamment](#)) sont déjà insuffisantes pour les investissements. Côté russe, devant les pressions budgétaires liées à la guerre en Ukraine, il est fort peu probable qu'une course aux armements effrénée soit recherchée, dans la mesure où les plafonds du traité New Start sont compatibles avec la crédibilité de la dissuasion russe.

Selon certains médias, des [représentants russes et américains discuteraient à Abou Dhabi](#) de l'opportunité de s'engager politiquement à ne pas augmenter leurs arsenaux au-delà des formats New Start pour une année supplémentaire. Sergei Lavrov a annoncé le 12 février que la [Russie était prête à prendre cet engagement](#) si les États-Unis en faisaient autant. Dans l'attente d'informations claires sur les intentions américaines et russes de se lancer, ou non, dans un nouveau processus de négociations, la disparition du New Start entraîne en revanche mécaniquement une perte de prévisibilité. Elle ouvre une période d'incertitude durant laquelle les planificateurs des deux pays ne pourront anticiper de manière fiable les développements capacitaires adverses.

Encadrer ou réarmer ?

Cette incertitude est accrue par l'environnement stratégique troublé, caractérisé à la fois par un effondrement des outils normatifs bâtis depuis la guerre froide pour réguler la compétition stratégique ; la réaffirmation du rôle des armes nucléaires dans les doctrines (par exemple en [Russie](#) et aux [États-Unis](#)) ; et l'augmentation de certains arsenaux nucléaires. Sur ce dernier point, on pense notamment à la République populaire de Chine, qui pourrait accroître numériquement son arsenal jusqu'à [1 000 têtes d'ici 2030](#).

Surtout, l'expiration de New Start est le dernier épisode d'une cascade d'accords devenus caducs au XXI^e siècle à la suite de [retraits, violations ou non-renouvellement](#). C'est notamment le cas du Traité sur la limitation des systèmes de défense antimissile (ABM) de 1972, du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI) de 1987, ou du traité Ciel ouvert, signé en 1992 et entré en vigueur en 2002, qui permettait une surveillance réciproque des activités militaires adverses. Cet effacement s'explique majoritairement par des facteurs politiques : la détérioration des relations entre grandes puissances depuis le début des années 2000 a rendu impossible la préservation d'une architecture largement bâtie dans le contexte favorable de l'après-guerre froide. Toutefois, de manière plus stratégique, l'émergence d'un monde multipolaire complique la mise en œuvre d'accords conçus pour réguler la compétition stratégique entre deux superpuissances. En effet, les accords Start ont été conçus dans un format bilatéral : à Washington, en particulier, la non-participation chinoise [soulève des critiques](#), dans la mesure où Pékin investit pour constituer un arsenal nucléaire qui pourrait, à terme, rattraper les niveaux américano-russes.

En réalité, pour les États possédant aujourd'hui des armes nucléaires, la maîtrise des armements est perçue avec une réserve plus ou moins avouée : ils redoutent d'accepter des contraintes sur leurs arsenaux qui rendraient difficiles les développements capacitaires perçus comme nécessaires pour combler un retard ou préserver un avantage sur leurs compétiteurs. Ainsi, aux États-Unis, l'argument selon lequel la préservation des plafonds hérités du New Start pourrait [s'avérer restrictive dans la compétition](#) simultanée contre Moscou et Pékin (« *two-peer competition* ») se généralise. Dans les *think tanks* conservateurs (mais pas seulement), des propositions se multiplient pour revoir l'arsenal [sensiblement à la hausse](#) ou introduire de [nouvelles armes](#) censées ajouter de la flexibilité en cas d'escalade nucléaire. C'est notamment le cas de la [US Strategic Posture Commission](#), un organe bipartisan qui, en octobre 2023, a analysé l'environnement stratégique et fait des recommandations pour la posture nucléaire étatsunienne.

De son côté, Moscou développe des capacités asymétriques non encadrées par la maîtrise des armements (comme le [missile de croisière Bourestovnik ou la torpille nucléaire Poseidon](#)), avec pour ambition de déjouer les efforts américains dans le domaine de la défense antimissile. En effet, le développement de systèmes défensifs a soulevé historiquement des craintes à Moscou sur le maintien de la stabilité stratégique, dans la mesure où il pourrait affaiblir la capacité de représailles assurée. Moins ouvertement, Moscou souhaite aussi éviter d'accepter un cadre de parité contraignant avec Washington qui n'entrave pas le développement nucléaire chinois. La [Chine](#) continue de penser que tout accord contraignant de maîtrise des armements serait contraire à la crédibilité de sa dissuasion en formalisant la supériorité étatsunienne. Dans ce cadre, le renforcement des capacités chinoises constitue donc une rupture majeure, qui vient perturber le cadre traditionnel de maîtrise et interroger la

pertinence des dispositifs bilatéraux historiques.

Si les circonstances géopolitiques ne sont pas propices à la mise en œuvre de mesures de maîtrise des armements ou de désarmement, un scepticisme grandissant s'observe également quant au bien-fondé de ces mécanismes de contraintes mutuelles et à leur capacité à servir un objectif de stabilité. Pourtant, la dynamique de réarmement porte en elle-même des limites qui risquent à terme de raviver la logique de l'« *arms control* » (ou « maîtrise des armements »).

Subsistent-ils des intérêts mutuels à la retenue ?

La **maîtrise des armements stratégiques** est née dans un contexte de tensions fortes lors de la guerre froide, dans l'objectif de limiter la violence, préserver une forme de stabilité et atténuer la course aux armements. Ces fondements théoriques restent valides même dans des contextes de crise, ce qui faisait dire au diplomate **Paul Warnke** que « si la maîtrise des armements était anéantie, il faudrait la réinventer ».

En effet, les trois grandes puissances nucléaires font preuve, à l'heure actuelle, d'une confiance manifeste dans leur capacité à dominer la compétition stratégique. Parallèlement à des considérations de nature nationale et, entre autres, à la volonté de garantir sa capacité de riposte nucléaire face à des défenses antimissiles en développement, la Chine semble convaincue qu'un **arsenal nucléaire plus développé** est nécessaire à son affirmation en tant que superpuissance. La Russie ne cesse, par la voix de son président, de **proclamer sa supériorité** en de programmes dans le domaine hypersonique ou pour les missiles de croisière nucléaires. Par ailleurs, la guerre prolongée en Ukraine a conduit à une redynamisation du secteur militaire russe dans son ensemble. Enfin, l'administration Trump semble pétrie d'une **confiance immesurée** dans l'hégémonie étatsunienne, renforcée par les opérations récentes en Iran et au Venezuela, et ne semble pas douter de son **aptitude à remporter** une éventuelle course aux armements.

Pour autant, une compétition triangulaire sur les armements stratégiques aurait inmanquablement des conséquences néfastes majeures pour les trois pays. Pour les États-Unis, la volonté de préserver un avantage sur les forces cumulées de la Chine et de la Russie et la préservation d'une stratégie de contre-force comportent le risque d'un ajustement à la hausse systématique et vertigineux de l'arsenal stratégique. La Russie ne dispose évidemment pas des mêmes ressources économiques et technologiques que ses deux compétiteurs pour tenir le rythme à long terme. Enfin, la Chine pourrait également **souffrir d'une course aux armements** effrénée, qui conduirait à réduire les marges de manœuvre budgétaires pour d'autres programmes de défense, mais aussi pour d'autres dépenses liées à des investissements civils ou à la protection sociale, portant en germe de l'instabilité.

Le danger d'une compétition intenable est accru par les ambitions dans le domaine antimissile. Les annonces de Donald Trump concernant le « **Golden Dome** » ravivent le vieux rêve américain de rendre son territoire inviolable. Mais elles impliquent une **course aux armements offensifs** chez ses adversaires, qui ont déjà commencé à exploiter les lois de l'économie et de la physique pour faire triompher le « glaive » sur le « bouclier ». Moscou et Pékin ne sont d'ailleurs pas en reste au sujet du développement d'architectures défensives. Les conclusions des années 1960 sur le caractère insoutenable d'un programme ambitieux dans le domaine défensif pourraient donc à nouveau s'imposer et conduire à de nouvelles tentatives de négocier des limitations mutuelles dans le domaine des systèmes défensifs. Cet intérêt devrait être d'autant plus vif pour les plus petites puissances nucléaires, comme la France ou le Royaume-Uni. En effet, des défenses élaborées peuvent sérieusement ébranler la crédibilité d'un arsenal nucléaire modeste en réduisant significativement les chances de succès d'une frappe.

Au-delà des aspects financiers, les risques posés par l'absence d'accords sur des plafonds concernant les arsenaux nucléaires stratégiques des grandes puissances ne font pas consensus. De manière cynique ou pragmatique, on peut juger que les stocks d'armes détenus par Washington et Moscou sont déjà largement capables de causer des dommages apocalyptiques et qu'une augmentation marginale, voire plus substantielle, ne conduirait pas automatiquement à une menace plus élevée de détonation. Néanmoins, des théoriciens comme Lewis Richardson ont utilisé des principes mathématiques pour montrer que les phénomènes de **course aux armements** ne peuvent que provoquer des situations d'instabilité débouchant sur des conflits. L'incitation à frapper en premier est présentée comme l'une des raisons pour lesquelles la course aux armements accroît le risque de conflit, l'acteur s'estimant « en avance » pouvant souhaiter empêcher militairement ses concurrents de le rattraper. De manière plus prosaïque, on retrouve l'argument selon lequel le **manque de prévisibilité** entraîne des évaluations qui s'appuient sur les scénarios les plus pessimistes (tant en matière capacitaire que doctrinale), ce qui peut également favoriser des dynamiques d'escalade en cas de guerre.

L'effort de réarmement à l'échelle mondiale ne peut donc pas faire l'économie d'une réflexion sur le rôle de la maîtrise des armements à long terme. Certains investissements capacitaires impliquent des phénomènes de course aux armements qui ne seront en effet pas soutenables. Les catégories d'armement sont fondamentalement instables et leur régulation ne peut qu'être

dans l'intérêt commun. Enfin, des mesures de réduction des risques voient leur utilité grandir au fur et à mesure que les tensions progressent.

Quelles perspectives pour la maîtrise des armements ?

Les puissances nucléaires sont de plus en plus circonspectes vis-à-vis des principes de la maîtrise des armements et jugent aujourd'hui pour l'essentiel que réduire leurs arsenaux serait source d'instabilité et nuirait à la sécurité globale, puisque cela saperait la crédibilité de leur dissuasion nucléaire, qui est perçue comme le rempart le plus efficace contre une agression. Néanmoins, si les États-Unis et la Russie ne parviennent pas à un accord provisoire ou durable, les conséquences ne pourront qu'être négatives dans le long terme pour les deux parties et pour l'ensemble de la communauté internationale.

Ainsi, la réflexion sur la manière dont la maîtrise des armements peut s'adapter au nouveau paysage stratégique reste indispensable. À cet égard, le réarmement peut être conceptualisé comme un moyen de mettre en place des leviers permettant ensuite d'obtenir des accords négociés acceptables par toutes les parties et apportant de la stabilité. Historiquement, lors de la crise des Euromissiles, le programme de déploiement de missiles à portée intermédiaire en Europe (Pershing II), décidé en 1979, avait été présenté comme l'une des facettes de la « [double décision](#) » : obtenir des capacités similaires aux systèmes soviétiques SS-20, perçus comme déstabilisateurs, pour disposer d'un levier dans les négociations sur leur suppression. Les programmes en cours, les propositions d'augmentation des seuils, les systèmes « exotiques » russes peuvent aussi être conçus dans une logique de levier et pour obtenir des marges de négociation. C'est la logique que semble retenir le président Emmanuel Macron dans son [discours de mars 2026](#) sur la dissuasion nucléaire. Il y estime qu'en renforçant leurs capacités militaires et en étant plus indépendantes, la France et l'Europe pourront davantage peser dans l'émergence de normes d'encadrement des arsenaux nucléaires, tout en disposant d'un « cadre de négociation afin de contrôler certaines capacités conventionnelles et leur positionnement ».

L'intérêt de limiter les dépenses liées à la multiplication des systèmes stratégiques devrait réinciter les grandes puissances à établir des limitations négociées sur leurs arsenaux nucléaires offensifs, en particulier pour les catégories d'armes pour lesquelles l'augmentation numérique correspond davantage à un objectif de parité qu'à un besoin militaire établi. Néanmoins, pour certains types d'armement, c'est la nature déstabilisatrice intrinsèque qui crée une nécessité de régulation. Les spirales négatives produites par le déploiement de défenses antimissiles stratégiques ont été mentionnées. Les obstacles à l'adoption de régulations modelées sur le traité ABM de 1972 restent nombreux, tant sur les plans politiques que techniques. La réduction de la taille des intercepteurs et de leurs radars, le déploiement de composants navals et l'essor des capteurs spatiaux constituent des obstacles presque insurmontables pour définir ce qui peut et ne peut pas être déployé, où et comment ces capacités peuvent être stationnées et en quel nombre. Par ailleurs, les obstacles politiques, en particulier aux États-Unis, seraient nombreux pour accepter des contraintes sur des capacités désormais jugées comme essentielles pour la sécurité nationale. Malgré cela, la défense antimissile reste un domaine pour lequel l'ensemble des puissances nucléaires auraient intérêt à utiliser la maîtrise des armements afin de réduire les capacités adverses, y compris si cela engendre des restrictions sur ce qu'elles sont elles-mêmes en mesure de développer.

Les armes spatiales peuvent être considérées comme d'autres ressources particulièrement déstabilisatrices. En effet, les armes antisatellites (créatrices de débris) ou les systèmes visant à aborder ou détruire des satellites adverses en orbite représentent un risque théorique pour lequel des mécanismes de régulation plus poussés que les moratoires volontaires actuels seraient opportuns. Des [mesures de confiance et une régulation des comportements liés à l'espace](#) pourraient également réduire les principales menaces tout en s'assurant de la mise en œuvre des obligations contenues dans le droit spatial existant – en particulier le [Traité sur l'espace extra-atmosphérique](#). D'autres secteurs pourraient faire l'objet de régulation, comme l'intégration de l'intelligence artificielle aux opérations stratégiques, certains outils duaux, les missiles à propulsion nucléaire ou d'autres nouveaux systèmes en cours de développement.

Enfin, au-delà des accords juridiquement contraignants, des [mesures de réduction des risques](#) peuvent également rester dans l'intérêt mutuel des États européens et de leurs potentiels adversaires. Elles ont pour principal objectif d'éviter un conflit entre puissances nucléaires. Elles incluent la notification des essais de missiles et des exercices militaires majeurs, la mise en place de mécanismes de communication de crise ou encore l'adoption d'accords de gestion des incidents en mer. Historiquement, ce type d'accords et de mesures de confiance et de transparence a été adopté dans des périodes de réchauffement des relations entre deux adversaires. Cependant, elles sont d'autant plus utiles dans les moments où les relations sont tendues et les risques d'erreur d'interprétation, de mauvais calcul et d'escalade involontaire sont plus grands et peuvent conduire à un affrontement majeur.

Selon Emmanuel Macron, qui exprime en mars 2026 une conviction largement partagée, la période qui s'ouvre requiert un « rehaussement de l'arsenal », car la paix ne peut être assurée que par une « puissance assumée ». Comme le Royaume-Uni en 2021, la France a décidé d'accroître son arsenal. Comme la Chine, elle ne communiquera pas sur le nombre d'armes nucléaires qui le composent. Ces adaptations, qui sont comparables aux évolutions menées par l'ensemble des puissances nucléaires depuis plusieurs années, semblent devoir caractériser l'« âge nucléaire » annoncé par le président français.

Pourtant, les périodes de tensions, au cours desquelles les arsenaux nucléaires augmentent et le risque d'emploi de ces armes semble empirer, sont aussi des périodes où la maîtrise des armements devient nécessaire. Cette logique s'appuie sur deux leçons héritées de la guerre froide. D'une part, les phénomènes de course aux armements ne peuvent pas durer éternellement sans aboutir à l'épuisement des participants. D'autre part, la maîtrise des armements et la régulation des arsenaux ne sont ni un aveu de faiblesse ni une concession vis-à-vis de l'adversaire, mais un outil essentiel de la sécurité collective, qui s'appuie sur l'intérêt mutuel de réduire le risque de conflit nucléaire.

Crédit photo : « [Geneva: United Nations](#) » par [kaysgeog](#), [CC BY-NC-ND 2.0](#).

Emmanuelle Maitre

Emmanuelle Maitre ([@EmmanuelleMaitre](#)) est maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique (FRS). Diplômée de Sciences Po Paris, elle travaille sur les questions de non-prolifération nucléaire, de dissuasion et de désarmement. Avant de rejoindre la FRS et après une expérience en tant que consultante dans le secteur privé, Emmanuelle Maitre a travaillé en tant qu'assistante de recherche au Centre d'études sur la maîtrise des armements (CESIM) et à la Brookings Institution.

Comment citer cette publication

Emmanuelle Maitre, « Expiration du traité New Start : la mort annoncée de la maîtrise des armements ? », *Le Rubicon*, vol. 6, 15 avril 2026 [<https://lerubicon.org/expiration-du-traite-new-start-la-mort-annoncee-de-la-maitrise-des-armements/>].